



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13644

Texte de la question

M. Michel Vaxès attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes des conseillers d'orientation psychologues (COPSY) quant à l'avenir du service public d'orientation. Après l'annonce du non-remplacement de 11 200 postes dans l'éducation nationale, les COPSY s'inquiètent de la réduction du nombre de postes ouverts au concours de recrutement dans leur spécialité. 259 postes de COPSY étaient ouverts au concours en 2003, il n'en reste plus que 50 pour l'année 2007. Un seul départ en retraite sur six sera donc remplacé. Cette situation est particulièrement préoccupante pour la pérennité de ce service en direction des jeunes et, au-delà, pour la qualité du service public d'éducation dans son ensemble. Les COPSY font partie des équipes éducatives. Acteurs incontournables de lutte contre l'échec scolaire, ils ont pour mission de contribuer à la réussite des élèves en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet d'avenir. Or, si, faute de personnel, l'éducation nationale n'est plus en mesure d'assurer cette mission, le secteur privé trouvera là une manne de profits juteux. Déjà de nombreuses officines privées proposent d'assurer auprès des jeunes des missions de conseil et d'orientation. Le montant de la prestation varie entre 300 et 400 euros. Ce prix élevé exclut de fait les jeunes issus de familles modestes, mais surtout, on peut légitimement s'interroger sur l'objectivité des informations de ces officines et le respect des règles de déontologie. En effet, contrairement au service public d'orientation, les officines privées ont pour objectif premier d'augmenter leurs bénéfices. Cette conception strictement commerciale où les familles seront des clients, c'est-à-dire un moyen d'accroître les gains, est lourde de conséquences sur l'avenir de nos jeunes. La décision de réduire le nombre de COPSY est inspirée de considérations strictement budgétaires dans un domaine, celui de la réussite scolaire, où seule la sauvegarde de l'intérêt collectif devrait dicter les choix du Gouvernement. Elle ne manquera pas de faire croître l'anxiété des jeunes et des familles face aux incertitudes de l'avenir. Il lui demande donc de l'informer des mesures qu'il envisage de prendre pour garantir la pérennité de la mission du service public d'orientation, et faire prévaloir l'intérêt des jeunes au lieu de la seule logique comptable.

Texte de la réponse

Entre 2002 et 2006, la politique de recrutement des conseillers d'orientation psychologues (COPSY) a pris en compte les effets liés aux départs à la retraite, puisque le niveau des recrutements (886) a presque exactement rejoint celui des départs (877). En 2007, tout comme en 2008, le nombre de postes ouverts aux concours a été maintenu au même niveau qu'en 2006, alors même que l'emploi public au sein du ministère de l'éducation nationale diminuait. En outre, l'importance accordée aux questions d'orientation a été affirmée par la création d'une délégation interministérielle à l'orientation. Elle a remis, le 27 mars 2007, un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle qui devrait permettre de répondre aux attentes des jeunes en matière d'orientation. Ce schéma affirme notamment l'importance d'une coordination nationale, régionale et locale de l'information, l'orientation et l'insertion ; le rôle de l'État et celui des personnels impliqués dans ces secteurs étant complémentaire de celui des autres acteurs du monde économique ainsi que des collectivités territoriales. Ainsi, un portail internet (www.orientation-formation.fr) commun à l'État, aux régions et aux partenaires sociaux, accompagne les publics concernés dans leurs démarches d'orientation. Ce rapport

reconnaît que les COP constituent un des éléments de ce réseau de compétences, auquel participent également les chefs d'établissement et les enseignants. Tout en reconnaissant que les « COP occupent une place originale et incontournable dans l'institution scolaire », le schéma national fait toutefois apparaître le besoin de recentrer leurs activités sur la découverte du monde économique, des entreprises ainsi que sur les possibilités d'insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vaxès](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13644

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 mars 2008

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8132

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2120